

## SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP 149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53  
[51@se-unsas.org](mailto:51@se-unsas.org)  
<http://sections.se-unsas.org/51/>



### Temps partiel 2012/2013



La circulaire temps partiel est parue. Les demandes d'un premier temps partiel ou les changements de quotité ou de reprise à 100% doivent être faites pour le 31 mars. La circulaire est en pièce jointe

Attention, des changements !

#### Des restrictions pour les directeurs :

Plus de temps partiel pour les directeurs > La directrice académique impose maintenant que les directeurs (trices) d'écoles ne peuvent l'être qu'en travaillant à temps plein.



Nous l'avons dénoncé, expliquant qu'il n'y avait jamais eu de soucis jusqu'ici, le directeur organisant le service de l'école en son absence et assurant aussi du travail sur son temps personnel.

Pour nous les personnels sur une direction d'école, devraient avoir le choix de prendre un temps partiel, tout en conservant leur poste à titre définitif, et avoir une affectation provisoire sur un poste d'adjoint... cela se fait dans d'autres départements.

Tout est bon pour récupérer une masse de temps travaillé, la pénurie d'enseignants en remplacement, ou disponibles pour les compléments de service étant celle que l'on connaît.

Nous avons aussi dénoncé le fait de ne pas avoir été concertés, en tant que délégués des personnels

#### Des restrictions pour les ZIL, BD et Maitres Formateurs :

La directrice académique de la Marne précise néanmoins, que les collègues garderaient leur poste et auraient une affectation provisoire pendant le laps de temps à TP.

#### Pour les 80% de droit, la récupération des 7 journées dues en tant que BD

7 jours sont dus à 100%. Dorénavant, ils seront rendus sur les 7 dernières semaines afin de pouvoir organiser des stages filés.

-Nous avons en groupe de travail fait préciser que les frais de déplacement en tant que BD seraient dus : on nous a dit que oui.

-Nous avons demandé à ce que le choix du jour non travaillé reste possible, pour nous, il ne peut en être autrement. On nous a dit que oui.

-Nous avons demandé à ce que la zone de remplacement sur ces stages BD ne soit pas sur le département mais de l'ordre de la circonscription. On nous a dit « on essaiera ».

-Nous avons demandé à ce que les collègues à 80% pour organiser leur vie personnelle puissent connaître suffisamment à l'avance le point de chute du remplacement. Ce devrait pouvoir se faire.

-Concrètement, donc, ces 7 jours seraient dans la même classe.

Il ne sera dorénavant plus possible de prendre un 80% de droit en cours d'année au retour d'un congé de maternité, mais un 75% oui. Le 80% est possible par année scolaire complète.



Même si nous comprenons que l'administration ne puisse se permettre de perdre des journées travaillées en double, pour nous ce ne sont pas des journées inutiles, elles pouvaient permettre du travail de soutien, ou l'organisation d'équipes éducatives par exemple en ayant une personne en plus sur place.

Nous sommes également dubitatifs sur la faisabilité du dispositif de stage filés.

#### Vos contacts au Se-UNSA :

**1er degré :** Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

**2<sup>nd</sup> degré :** Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / Lycées Collèges

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / Enseignement PRO



*Je ne reste pas isolé, j'adhère !*

> <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article6>

Contactez-nous. L'adhésion se fait pour l'année scolaire. Il est encore temps bien sûr !

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».